

Errol Payne

Responsabilité civile et professionnelle - Droit des assurances – Droit de médias
Litige et arbitrage – Droit disciplinaire

Me Payne est associé et est membre du cabinet depuis le début de sa pratique en 1974.

Au cours des trente premières années de sa pratique, il a exercé principalement dans le domaine du droit civil, plus particulièrement dans les domaines de l'assurance-vie et invalidité, de l'assurance générale de même que de la responsabilité professionnelle.

Il a oeuvré dans des litiges civils pour des institutions du réseau de la santé et des services sociaux, des institutions universitaires, notamment en matière d'éthique et d'encadrement des externes et résidents en médecine. Il représente, depuis 1993, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec et il a également agi dans le cadre de litiges civils pour plusieurs médias et le Barreau du Québec où il a représenté le Bureau du Syndic.

Au cours des dix dernières années, il a également agi en droit disciplinaire, notamment devant le Comité de discipline du Barreau et celui de l'Ordre des pharmaciens.

Avocat plaideur, il s'occupe de divers litiges civils et commerciaux incluant les procédures extraordinaires telles que l'injonction, la révision judiciaire, *mandamus* et autres.

Depuis les cinq dernières années, sa pratique a été principalement orientée dans le domaine de l'arbitrage civil, commercial et du domaine de la construction où il a agi à titre d'arbitre.

Formation

- LL.B. (Université Laval, 1973)

Expériences connexes

Associations professionnelles

- Me Payne est membre du Barreau du Québec depuis 1974.
- Me Payne a été membre du Comité de formation professionnelle pendant 5 ans et il est actuellement le Président du Comité d'Inspection professionnelle du Barreau du Québec depuis janvier 2008.

epayne@avbt.com